

L'honoraire de négociation appliqué par l'office notarial est calculé selon le barème décrit ci-dessous :

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires</u>
Inférieur à 100 000 €	Forfait de 5000,00 € TTC
Compris entre 100 000€ à 350 000 €	5 % TTC
Supérieur à 350 000 €	4 % TTC
Place de parking ou garage	Forfait de 1800,00 € TTC
Terrain à bâtir	7,5 % TTC avec un minimum de 5000,00€ TTC

Sauf précision contraire, cet honoraire est à la charge du VENDEUR.



Emmanuelle  
LIENHARDT  
Notaire

*Notre service de Négociation immobilière se tient à votre entière disposition pour toute demande complémentaire au 07 69 74 45 59*